

Nombres de délégués -  
Afférents au Conseil : 49  
- En exercice : 49  
Qui ont pris part  
à la délibération : 33  
Votes exprimés : 33  
POUR : 33  
CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
25 février 2025  
Date d'affichage :  
25 février 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE, absent excusé (représenté par Yannick COUDRET) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE, absente excusée (représentée par Régis MONOT) - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Hervé PASCAULT - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Pascal DUBOIS) - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Marcel GEORGES - Philippe LARDIN - Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Michel CODRAN -  
Absents excusés : Pierre-Yves ROY - Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Catherine VERNEAU - Bernard ENFRUN - Michel GCHWEINDER - Claudine MANIGault - Jean-Marie MAURICE - Jacques ROBERT -  
Absents : Christophe GENTIL - Evelyne CALLEJA - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC - Frédéric CARRE - Arnaud ROSIER - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**MOTION DE SOUTIEN AUX LIGNES TER DESSERVANT L'YONNE, LA NIEVRE ET LE NORD DE LA COTE D'OR**

Les élus communautaires expriment leur inquiétude s'agissant de la dégradation régulière constatée au cours des dernières années du service de transport collectif offert par les lignes TER en nord Bourgogne, et plus particulièrement, par la ligne TER Avallon - Auxerre - Paris et celle qui dessert Châtel-Censoir et souhaitent apporter, par voie de conséquence, leur plein soutien aux usagers mobilités au travers notamment d'une pétition en ligne.

Attestée par le constat d'une saturation chronique des trains les soirs, matins et week-ends faute d'une fréquence suffisante en raison d'un nombre trop limité de rames, par la dégradation de l'état du matériel et des conditions de transport, par la multiplication des retards et suppressions, cette dégradation de ce service de transport public indispensable à nos territoires ruraux est d'autant plus dommageable qu'elle altère singulièrement l'image d'un mode de transport vertueux susceptible de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, les élus communautaires soutiennent fermement le maintien des lignes TER desservant le sud de l'Yonne qui contribuent à l'attractivité de leur territoire à un moment où les collectivités locales sont engagées dans des projets d'investissement d'envergure.

Sur proposition du Président le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE à l'ensemble des parties prenantes responsables, au premier rang desquelles l'Etat, la SNCF et le Conseil Régional Bourgogne - Franche-Comté, de travailler de concert à la recherche de solutions qui concourent à :

- MAINTENIR les lignes TER du réseau Bourgogne - Franche-Comté et plus particulièrement la ligne AVALLON-AUXERRE-PARIS et celle qui dessert CHATEL CENSOIR.
- MAINTENIR et AUGMENTER la fréquence des trains, en préservant une correspondance jusqu'à AVALLON, de sorte à répondre aux besoins de nos habitants et à réduire la dépendance à la voiture.
- RENFORCER la capacité des rames aux heures de pointe et durant les week-ends afin de garantir confort et accessibilité aux voyageurs.
- AMELIORER l'état des infrastructures et des trains (maintenance et propreté).
- INDEMNISER les usagers ayant subi des retards, des suppressions de trains et correspondances.
- MAINTENIR et/ou REOUVRIR les guichets d'accueil des gares afin de préserver un véritable service de proximité à l'écoute des usagers.

CHARGE le Président de transmettre la présente délibération à l'Etat, la SNCF, le Conseil Régional Bourgogne - Franche-Comté et au collectif à l'initiative de la pétition.

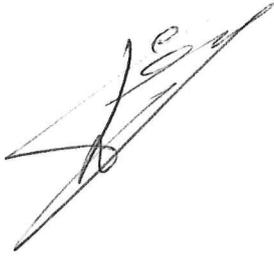
REÇU EN PREFECTURE

1e 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 06/03/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 07/03/2025